



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Compte administratif 2022

Budget général et budget assainissement

Art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par l'article 107 de la loi NOTRE

Sommaire :

1. Le cadre général du budget de la commune
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. Le budget annexe du service de l'assainissement

1 . Le cadre général du budget :

L'article L 231361 du Code Général des Collectivités Territoriales impose l'obligation aux collectivités d'annexer au compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune.

La commune de MEYSSAC dispose de 2 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe assainissement.

2. La section de fonctionnement :

A/ Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- Les charges à caractère général : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux
- Les charges de personnel, les indemnités des élus
- Les charges liées au remboursement de la dette
- Les subventions versées aux associations
- L'autofinancement

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- De la fiscalité : taxes foncières, allocation compensatrice versée par la communauté de communes
- Des dotations servies par l'Etat
- Des produits des services municipaux : garderie, droits de place, cantine, loyers

B/ Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 Dépenses courantes	386 850.37	002 Excédent reporté	
012 Charges de personnel	492 504.90	70 Recettes des services	63 787.40
65 Autres charges de gestion	79 387.59	73 Impôts et taxes	701 574.06
66 Charges financières	12 806.20	74 Dotations et participations	282 470.14
67 charges exceptionnelles	92 54.95	75 Autres recettes de gestion courante	60 479.38
		013 Atténuation de charges	59 232.21
Total dépenses réelles	981 940.01	77 Produits exceptionnels	2 051.64
042 Opérations d'ordre Entre sections	848.94	78 Produits financiers	
Total général	982 788.95	Total général	1 188 657.54

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 982 788.95 € .

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : eau, électricité, téléphonie, chauffage, carburants, fournitures diverses, fournitures scolaires, entretien des bâtiments et du matériel, assurances et impôts fonciers. IL convient de relever l'augmentation des postes combustibles et carburants en raison de la hausse du prix du fuel et des carburants.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel afférentes à la rémunération de 16 agents soit 12.74 équivalents temps plein.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour un montant de 53466.83 € et le versement des subventions aux associations pour un montant de 25920.00 € .

Chapitre 66 : Les dépenses sont imputables au remboursement des intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 188 657.54 €

Chapitre 70 : Les principales ressources du chapitre proviennent des paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, la garderie péri-scolaire , les concessions du cimetière.

Chapitre 73 : Essentiellement alimenté par la fiscalité locale (454 446.00 €) et par l'attribution de compensation servie par la communauté de communes Midi Corrézien (198 337.81 €), ce chapitre garantit 59 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : Il concerne pour l'essentiel, les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (112 521 €), la dotation de solidarité rurale (109 250 €) et diverses compensations ou allocations liées aux exonérations fiscales.

Chapitre 75 : Il concerne l'encaissement des loyers.

Chapitre 77 : Il concerne l'encaissement d'indemnités servies par les assurances dans le cadre de règlement de sinistres.

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations suite aux arrêts de travail du personnel , le reversement de 50 % des salaires et charges de l'agent affecté à la surveillance de la station d'épuration par le budget assainissement et la participation de l'Etat liée au recrutement de PEC.

Résultat : L'excédent dégagé par la section de fonctionnement s'élève pour l'année 2022 à 186 805.88 €

3. La section d'investissement :

A/ Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou

de leur complexité à être mises en œuvre.

Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- ✚ En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette contractée pour le financement des travaux.
- ✚ En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux, autofinancement de la section de fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 :

- La réfection de la voirie de la route du Cheyroux : montant : 39 234.00 €
- Un programme d'achat de matériel divers, cureuse de fossés , lave-vaisselle au restaurant scolaire, VPI pour l'école et filets et buts de foot : montant 24 491.79 €
- Le remplacement des menuiseries de l'école maternelle : montant : 269 722.32 €
- Des dépenses de maîtrise d'œuvre pour le programme aménagement de bourg : montant 8 467.08 €
- L' aménagement du parcours du vallon : travaux de terrassements, VRD, aménagements paysagers, pose de pergolas et de sanitaires publics : montant : 345 921.28 €
- Les travaux de mise en œuvre du parking au clos joli : montant : 9 374.97 €

B/ Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement du capital de la dette	78 555.37	Subventions d'investissement	206 733.80
Opérations d'équipement	695 583.24	FCTVA	23 919.72
		Emprunt	300 000.00
Frais d'études	8 340.00	Excédent de fct capitalisé	322 989.04
		cautions	320.00
Total dépenses réelles	782 478.61	Total recettes réelles	853 962.56
			848.00
042 opérations patrimoniales	13 975.24		13 975.24
TOTAL DEPENSES	796 453.85	TOTAL RECETTES	868 786.74

Résultat : L'excédent de la section d'investissement s'élève pour l'année 2022 à 72 332.89 € .

Un emprunt d'un montant de 243 682 € a été réalisé auprès de la banque des territoires (durée du prêt : 20 ans taux 1.76 %) et d'un montant de 56 318.00 € réalisé également auprès de la banque des territoires (durée du prêt 25 ans, taux du livret A +0.53 %)

C/ Les restes à réaliser :

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Le plus souvent, ils ne concernent que la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N.

Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Les restes à réaliser 2022 qui seront repris lors du vote du budget 2023 sont les suivants :

DEPENSES	OP	INTITULE	RAR	RECETTES	OP	INTITULE	RAR
2031		étude ressource	11 660,00				
		école numérique 2022		1341	139	DETR VPI	1 500,00
2313	151	travaux aux écoles	30 077,00				
2313	190	médiathèque	2 500,00				
2313	191	travaux accessibilité	14 850,00				
2315	198	Aménagement bourg	167 032,00				
2315	199	parcours vallon	102 282,97				
				1323	199	aide CD parcours	5 319,00
				1341	199	DETR parcours	49 668,47
				1347	199	DSIL parcours	62 300,00
2313	201	aménag sces tech	2 200,00				
		parking clos joli		1323	202	aide CD parking	1 645,00
TOTAL			330 601,97				120 432,47

4.Le budget annexe du service de l'assainissement :

Le service assainissement est individualisé sur un budget annexe et autonome assujetti à la TVA.

Le fonctionnement de la station d'épuration est assuré partiellement en régie par les services municipaux. Une convention d'assistance technique a été signée avec la Saur

pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration jusqu'en décembre 2023. La commune assure la facturation de la redevance assainissement auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif.

La station d'épuration traite également les effluents de la commune de Collonges la Rouge et du camping du moulin de la Valane.

La gestion de l'assainissement non collectif a fait l'objet d'un transfert de compétence vers la communauté de communes Midi-Corrézien.

Les données synthétiques du budget assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante	91 312.11	Recettes de gestion courante	175 452.73
Charges de personnel	13 241.04	Produits exceptionnels	
Charges de gestion	182.26	Dotations et subventions	
Atténuation charges	11 562.00	Quote part subventions	20 066.51
Charges financières	14 681.42	Opérations d'ordre	80 538.26
Charges exceptionnelles	59.65	Excédent reporté	
Opérations d'ordre	58 023.36		
TOTAL	189 061.94		195 519.24

Résultat : l'excédent dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 6457.30 € .

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	15 433.27	Autres dettes	80 276.63
Remboursement du capital	33 022.54	Amortissements	58023.36
Opérations d'ordre	100 343.14		
TOTAL	148 798.95		138 300.09

Résultat : Le déficit de la section d'investissement s'élève à 10498.86 €

Les restes à réaliser de ce budget concernent le programme de travaux issus du schéma d'assainissement pour un montant de 1 243 860.60 €

Quant aux restes à réaliser en recettes, ils concernent les subventions liées aux travaux d'assainissement pour un montant de 824 228.00 € et un emprunt d'un montant de 400 000.00 € qui sera réalisé en 2023.